CREATION D'UN PÔLE D'APPRENTISSAGE VTT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE
LA CONSULTATION

N° de marché : 2026 -VTT

Date et heure limites de réception des offres 27/11/2026 à 12h00

« Projet cofinancé par l'Union européenne à travers le Programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027) via le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du projet DUSAL+ à hauteur de 78 562,90 € »

1. Maître de l'ouvrage

SIVU AURE 2000
Mme Ombeline PEREZ, Présidente
65170 Saint-Lary Soulan
Tél : 05 62 40 87 87

2. Objet de la consultation

CREATION D'UN PÔLE D'APPRENTISSAGE VTT
Nature de l'ouvrage :

Réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la piste VTT (PUMPTRACK) comprenant : mise en place des pistes VTT selon les niveaux des futurs utilisateurs (de débutants à confirmés) avec différents parcours identifies Vert / Bleu / Rouge en en terre compactée, dans le respect des normes et règlements en vigueur, aménagements paysagers, mobiliers, plantations d'arbres et arbustes, et prestations relevant des tranches optionnelles du lot 2 définies à l'article 3.

3. Décomposition de la consultation

Les travaux font l'objet de 2 (deux) lots :

- Lot 1 : Aménagement de la piste VTT (profilage, revêtement, modules)
- Lot 2 : Aménagement paysagers pour veiller à la bonne insertion du projet

La tranche ferme du lot 2 comprend les aménagements paysagers (plantations de haies et d'arbres, clôtures, profilage du terrain, tables de pique-nique et poubelles). Les cinq tranches optionnelles sont énumérées ci-dessous dans la description du lot 2.

LOT 1 VRD

- Préparation du site, installation, démolitions diverses
- Panneau de communication
- Décapages des terres végétales, mise en stock, mise en décharges des surplus
- Réalisation des terrassements pour les plateformes des pistes, du cheminement, et des espaces autour des pistes,purges éventuelles
- Mise en place de géotextile,

- Réalisation des pistes par mise en forme et compactage des terres en stock (fourniture MO)
- Implantation de l'ensemble des modules « pumptrack »(dont « piste rouge » en tables)
- Zone pistes : Exécution des tranchées des réseaux humides, fourniture et pose des réseaux EP :puisards, géotextile type « GeoClean », drains, raccordements, mise à la côte
- Réalisation des cheminements piétons, fondations, dalles alvéolaires, mise en place de graviers,
- Fourniture et mise en place de la signalisation (plaque sur support existant)
- Le dressage de la liste des choix de fournitures documentée, fiches et rapports de conformité,
- dossier photographique horodaté (avant, pendant et après l'exécution des travaux) attestant de la réalisation des prestations et notamment de la pose effective de la signalétique

- Nettoyage général du chantier (balayage, …) – remise en état des lieux.

LOT 2 ESPACES VERTS

- Travail de la terre et amendement de la terre
- Exécution des fosses de plantation pour arbres et arbustes
- Remise en place de la terre végétale amendée
- Plantation des végétaux arbres, arbrisseaux, arbustes et vivaces
- Paillages,
- Semis en gazon rustique pietinable et espace alvéole, semis fleuris de noue etprairie fleurie
- garantie de reprise
- Fourniture et pose de mobilier (table de pique-nique,poubelles) y/c l'ancrage
- Fourniture et pose de clôtures, portails
- dossier photographique horodaté (avant, pendant et après l'exécution des travaux) attestant de la réalisation des prestations et notamment de la pose effective de la signalétique

- **Tranches optionnelles du lot 2**

TO 1 (module food truck).
TO 2 (sanisette automatique).
TO 3 (terrasse du food truck).
TO 4 (pergola d'ombrage).
TO 5 (entretien de première année des plantations et des semis).

Le chiffrage de la tranche ferme et de chacune des cinq tranches optionnelles du lot 2 est obligatoire.
La présentation d'une variante pour le module food truck est facultative.

4. Lieu des travaux

Commune de VIGNEC 65170
Bord de rivière Neste d'Aure – Pumptrack existant
https://maps.app.goo.gl/P24NzpvUaL7yaba5A

5. Période d'exécution du chantier

Dernier trimestre 2026 / premier trimestre 2027
Le « Pumptrack » devra être opérationnel fin mars 2027

6. Conditions de la consultation

6.1 Mode de consultation

Procédure adaptée(article L2123-1 du CCP)
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier (article R2123-5 du CCP)
Conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales. S'il négocie, il invite, pour le lot concerné, tous les soumissionnaires dont l'offre peut être admise à la négociation. Les précisions et les régularisations éventuelles sont traitées dans le respect de l'égalité de traitement et des articles R. 2152-1 et R. 2152-2 du même code.

6.2 Documents donnés aux entreprises

- Acte d'engagement ;
- C.C.A.P ;
- C.C.T.P ;
- Décomposition de Prix Global et Forfaitaire ;
- Plan PRO

6.3 Maîtrise d'œuvre assuré par :

SMTB Territoire & Urbanisme,
représentée par M. Damien BREGLER cogérant Expert ESGT
11 impasse Ducos – 65000 TARBES
contact65000@smtb-tu.com

6.4 Mode d'intervention des entreprises

Les entreprises peuvent participer à la consultation :
- soit en entreprise générale ;
- soit en groupements d'entreprises.

L'attributaire pourra être une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises conjointes ousolidaires.
Si le groupement attributaire est un groupement conjoint, le mandataire dudit groupement serasolidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Les groupements sont constitués à la remise des candidatures. Leur composition ne peut évoluer que dans les cas et selon les modalités de l'article R. 2142-26 et de l'article L. 2141-13 du Code de la commande publique.

En application de l'article R 2142-21-1° du code de la commande publique, il est interdit auxcandidats de présenter, pour un même lot, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité decandidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.
En application de l'article R 2142-21-2° du code de la commande publique, il est interdit auxcandidats de présenter, pour un même lot, plusieurs offres en qualité de membre de plusieursgroupements.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

6.5 Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

En application des articles R. 2151-8 et R. 2151-10 du Code de la commande publique, une variante facultative est autorisée pour le seul lot 2 et exclusivement sur la TO 1. Le candidat remet son offre de référence et présente séparément sa variante. Le bâti léger se substitue au conteneur maritime. Il mesure au minimum 6 m de long et 3 m de large, comporte des ouvertures en façade et sur les côtés et est posé et fixé sur la terrasse de la TO 3. Il respecte les autres exigences du CCTP du lot 2 applicables au module. Le candidat fournit le descriptif, les plans, les caractéristiques techniques et les justificatifs des ancrages et du mode opératoire.

Les critères de jugement des offres, déterminés pour la solution de base, au présent règlement, seront appliqués pour chacune des variantes proposées.

6.6 Délai d'exécution

Le délai maximal des travaux initiaux est de trois mois. La période de préparation de vingt jours ouvrés s'y ajoute, conformément au CCAP. Les délais propres aux tranches optionnelles figurent dans les pièces contractuelles du lot 2.

6.7 Délai de validité des offres

Il est fixé à 120 Jours, à compter de la date limite de remise des offres. Passé cedélai, l'entreprise est tacitement déliée de ses engagements.

6.8 Conditions relatives au marché

Il sera exigé une retenue de garantie d'un montant de 5% du marché.
Conformément à l'article R. 2191-36 du Code de la commande publique, le titulaire peut, pendant toute la durée du marché, substituer à la retenue de garantie une garantie à première demande ou, si l'acheteur ne s'y oppose pas, une caution personnelle et solidaire.

6.-traitants et sous-traitants

Les co-traitants et les sous-traitants dont les compétences viennent compléter celles du candidat sont désignés lors du dépôt de l'offre.

6.10 Modalités de règlement du Marché

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.
Chacune des situations présentées auront l'obligation d'apposer la mention exacte suivante :
« Projet POCTEFA DUSAL+ — Création d'un pôle d'apprentissage VTT»

6.11 Conditions particulières d'exécution

Les conditions d'exécution du chantier, notamment les obligations environnementales, sont précisées dans le CCTP du lot concerné. Le CCTP du lot 1 prévoit notamment l'organisation du tri et de la gestion des déchets de chantier.

7. Présentation des candidatureset offres

Chaque entrepreneurprésentera un dossier complet comprenant :

Les pièces de la candidature mentionnées aux articles R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique :

- La lettre de candidature habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1)

- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)

Les candidats doivent utiliser le DUME ou les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr et joints au dossier de consultation.
Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous (Art R. 2143-3 et R. 2143-4 du code de la commande publique) :

- Le candidat placé en redressement judiciaire doit justifier qu'il est habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (article L. 2141-3 du Code de la commande publique). Les justificatifs sont demandés selon les règles de vérification des candidatures.
- Déclaration sur l'honneur prévue au 1° de l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucun motif d'exclusion de la procédure et couvre notamment les obligations relatives à l'emploi des travailleurs handicapés lorsqu'elles sont applicables au candidat (articles R. 2143-3 du Code de la commande publique et L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail).

- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise
  Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des **trois derniers exercices** disponibles ; (dans le DC2)

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Références ou Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années (montant, date et lieu d'exécution), avec des attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le candidat identifie trois références comparables lorsqu'il en dispose et peut joindre des références en cours d'exécution ou d'autres moyens de preuve appropriés de ses capacités.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.
En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

<u>Pièces de l'offre</u>

- L'acte d'Engagement (A.E.) à compléter. Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par la demande d'acceptation de sous-traitants et d'agréments desconditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché. Que des sous-traitantssoient désignés ou non au marché, le concurrent devra indiquer dans l'Acte d'Engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous- traiter et, par différence avec son offre, lemontant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

L'acte d'engagement est complété lors du dépôt. Sa signature est demandée au seul attributaire pressenti, avant la conclusion du marché.

- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du lot, renseignée dans le cadre fourni. Les montants sont identifiés selon les modalités de chiffrage définies ci-dessous.
  Le chiffrage de la tranche ferme et de chacune des cinq tranches optionnelles du lot 2 est obligatoire. La présentation d'une variante pour le module food truck est facultative.
  Pour le lot 2, le candidat fait apparaître un montant séparé pour la tranche ferme et pour chaque tranche optionnelle. Pour la TO 1, il chiffre le conteneur dans l'offre de référence.

- Le mémoire technique comprenant toutes justifications et observations de l'entreprise,notamment :

- Un programme d'exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier,
  Le planning présente le phasage, les durées et les moyens mobilisés. Toute réduction du délaides travaux initiaux est justifiée et proposée comme un engagement d'exécution
- Une note détaillée répondant aux exigences environnementales sur la destination des matériaux, le tri des déchets d'entreprise, …
- Une note méthodologique, relative à l'organisation en termes de moyens humains et procédés d'exécution,
- Une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du chantier.

Annexes du mémoire technique à joindre à l'offre
Lot 1 (VRD). Documentation des fournitures proposées, caractéristiques techniques et procès-verbaux d'essais demandés au CCTP.
Lot 2 (espaces verts). Plan d'assurance qualité et pièces demandées par le CCTP (§ 01.16 et 01.19), dont les fiches techniques du mobilier et la provenance des végétaux.
Lot 2 (sanisette). Documentation technique en français comprenant des photos, des plans et un descriptif du modèle proposé.
Attestation de visite du site, selon l'article 10.2.

Le C.C.T.P. correspond à la solution de base adoptée par le maître d'œuvre et acceptée par le maître d'ouvrage.
L'entreprise doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation(C.C.T.P. et D.P.G.F.) sous peine de rejet de son offre.

Les variantes sont présentées exclusivement dans les conditions de l'article 6.5.

Le candidat qui propose le bâti léger présente à part son prix complet HT et TTC, en substitution au prix du conteneur. Le prix de la terrasse demeure identifié à la TO 3.

8. Critères de sélection des offres

Les critères suivants, chacun faisant l'objet d'une pondération, seront utilisés pour déterminer l'offre économiquement, techniquement et d'exécution la plus avantageuse selon le pourcentage qui suit :

- Prix des prestations 50%
- Valeur technique 40% (Délai d'exécution 10% - Méthode d'intervention 10% - Moyens humains déployés 10% - Sécurité du chantier 10%)
- Valeur environnementale 10%

La note totale est sur 100 points (prix sur 50, valeur technique sur 40, valeur environnementale sur 10). Les notes sont additionnées.

Le critère « Prix des prestations » sera jugé suivant une note sur 50
Critère d'évaluation du prix : (Montant de l'offre moins disante / Montant de l'offre considérée)X 50
Le montant comparé est le prix total HT du lot. Pour le lot 2, il comprend la tranche ferme et les cinq tranches optionnelles. L'offre de référence comprend le prix du conteneur. Le total de la solution variante est recalculé en substituant le prix complet du bâti léger à celui du conteneur. La terrasse est

comptée une seule fois dans chacun des deux totaux. Chaque solution recevable reçoit sa propre note et entre dans le même classement pour le lot concerné.

Le critère « Valeur technique » sera jugé suivant les quatre sous-critères suivants :

- Délai d'exécution : note entre 0 et 10

Cohérence et faisabilité du planning (6 points). Réduction du délai d'exécution des travauxInitiaux par rapport à trois mois (4 points), appréciée au regard du délai proposé et des moyens démontrés pour le tenir. Seul un délai plus court, justifié et faisant l'objet d'un engagement, peut obtenir des points au titre de la réduction.

- Méthode d'intervention: note entre 0 et 10
- Moyens humains déployés : note ente 0 et 10
- Sécurité du chantier : note ente 0 et 10

Le critère « Valeur environnementale» sera jugé suivant une note entre 0 et 10
La qualité des mesures propres au chantier est appréciée au regard de l'organisation du tri, des filières de destination identifiées et des possibilités de réemploi des matériaux (quantités estimées et justification lorsque le réemploi est proposé). Les prescriptions minimales du CCTP restent applicables à tous.

9. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les échanges et le dépôt des candidatures et des offres se font par voie électronique, conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du Code de la commande publique.
Seule la transmission par voie électronique est autorisée. Adresse de transmission et de retrait des dossiers : https://www.ladepeche-marchespublics.fr

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. Les conditions de présentation des plis électroniques sont les suivantes : (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Une copie de sauvegarde peut parvenir à l'acheteur dans le délai de remise des plis, sur support papier, dans les conditions de l'article R. 2132-11 du Code de la commande publique et de l'arrêté du 22 mars 2019 modifié relatif à la mise à disposition des documents de la consultation et à la copie de sauvegarde. Le pli scellé indique « copie de sauvegarde », le nom du candidat et l'identification de la consultation.

Pour le dépôt des candidatures et des offres, utiliser des formats courants lisibles (PDF, DOCX, XLSX, ODT ou ODS, selon la nature du document) et transmettre les pièces demandées à l'article 7. La signature électronique de l'acte d'engagement est demandée au seul attributaire pressenti, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique. En cas de programme informatique malveillant, l'acheteur applique les règles de traitement du pli et d'ouverture de la copie de sauvegarde prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 modifié.

Les dossiers de consultation des entreprises sont disponibles sur www.ladepeche-marchespublics.fr

10. Renseignements complémentaires

10.1 Demande de renseignements

Ils doivent être sollicitésvia la plateforme www.ladepeche-marchespublics.fr

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s)

SIVU AURE 2000
Mme Ombeline PEREZ, Présidente
65170 Saint-Lary Soulan
Tél : 05 62 40 87 87

Renseignement(s) technique(s)

SMTB Territoire & Urbanisme
TARBES 65000
Représentée par Monsieur BREGLER
TEL : 05 62 93 32 19
E-mail : contact65000@smtb-tu.com

10.2 Visite sur site

La visite du site est obligatoire.
L'entreprise peut effectuer une visite de site sans présence du Maître d'ouvrage ou du Maître d'œuvre.
Sa visite devra faire l'objet d'un enregistrement auprès du secrétariat de mairie.
À l'issue de l'enregistrement de la visite, une attestation est délivrée au candidat.
Le candidat joint cette attestation à son offre.

11. Voies et délais de recours

Juridiction compétente.
Tribunal administratif de Pau, Villa Noulibos, 50 cours Lyautey, 64010 Pau Cedex.
Référé précontractuel. Avant la signature du marché, dans les conditions des articles L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative.

Référé contractuel. Après la signature, dans les conditions des articles L. 551-13 et suivants du Code de justice administrative. Le délai expire le trente et unième jour qui suit la publication de l'avis d'attribution au Journal officiel de l'Union européenne ou, à défaut, six mois à compter du lendemain de la conclusion du contrat (article R. 551-7).

Recours en contestation de la validité du contrat. Les tiers susceptibles d'être lésés de façon suffisamment directe et certaine peuvent saisir le juge du contrat dans les deux mois suivant les mesures de publicité appropriées (Conseil d'État, Assemblée, 4 avril 2014, n° 358994).